

**UNE RETRAITE POUR LES VIVANTS, PAS POUR LES MORTS !**

**S**ur le chantier de construction du nouveau bâtiment ENEDIS, le 4 novembre, 3 ouvriers ont été blessés lors de l'effondrement de six prédalles et une poutre sur le plancher inférieur lors du coulage de la dalle de compression. Les trois ouvriers étaient sur ces dalles au moment du coulage, ils ont chuté et auraient pu être écrasés par les morceaux de dalles.

Les représentants du personnel d'ENEDIS, alertés par des camarades extérieurs à l'entreprise, ont interpellé la direction qui avait omis de les informer.

ENEDIS a dû rendre compte des mesures prises pour sauvegarder la sécurité des salariés. La CGT ENEDIS travaillera à ce que les responsabilités de toutes les entreprises en charge de la sécurité des travailleurs sur ce chantier soient établies : maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises du bâtiment.

Cet accident témoigne encore une fois des risques auxquels sont exposés les travailleurs de la construction par le patronat et de la nécessité de bénéficier d'une retraite qui tienne compte des besoins de ceux qui travaillent.

Le gouvernement de Macron persiste et signe sur la volonté de mener à terme la casse de notre système. En reculant l'âge de départ à la retraite à taux plein, il met à exécution les directives du MEDEF et des grands groupes du BTP après avoir supprimé 4 critères de pénibilité.

**C'est bien la confirmation que nous sommes considérés comme de la chair à canon !!**

Face à ce mépris pour nos vies, la CGT Construction revendique un 43ème régime spécial avec une

reconnaissance de la dangerosité et pénibilité dans ses métiers.

**Elle demande que les quatre critères soient rétablis au plus vite et veut aller plus loin puisqu'elle exige :**

- **Un départ anticipé à la retraite à taux plein pour les métiers dangereux et pénibles à 55 ans,**
- **La prise en charge totale de la réparation des préjudices subis par les salariés de la Construction.**

Un financement intégral de ce régime spécial pour les entreprises couvrant le champ professionnel de la construction.

Il est impératif d'exiger ensemble et immédiatement l'abandon du projet MACRON de retraite par points, le maintien des régimes actuels et leurs améliorations pour que soient prises en compte la pénibilité et la dangerosité dans nos métiers.

**LE COMBAT N'EST PAS FINI, IL FAUT ALLER AU BOUT, TOUS ENSEMBLE !**

**ACTION DE LA CGT CHEZ SMEA GEP**

**C**omme tous les ans des Négociations Annuelles Obligatoires ont eu lieu (N.A.O.) dans notre entreprise. C'est un moment privilégié de dialogue entre les salarié-es et les délégué-es du personnel de faire des N.A.O. un grand moment de revendications pour qu'aboutissent de vraies évolutions légitimes des salaires et de meilleures conditions de travail.

Après les élections du 1<sup>er</sup> février, la CGT a vite montré que sa présence allait stopper le dictat d'une direction cupide. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, les premiers effets des négociations annuelles se sont appliqués avec une augmentation des salaires pour tous et toutes de 50 € bruts, avec une prime de 1950 € bruts. Mais nous nous sommes aussi préoccupés des conditions de travail. Nous avons enfin brisé la chaîne sans fin de l'augmentation des cadences que nous subissons depuis 10 ans au péril de notre santé. Fini le monologue arrogant de notre direction, nous faisons reconnaître notre travail au quotidien. Nous contribuons aussi au développement de l'entreprise et à la création de richesses et de bénéfices.

Oui nous revendiquons une répartition des richesses plus juste intégrant l'évolution de l'indice du coût de la vie, les

gains de productivité, un rattrapage de notre pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas de laisser toujours les mêmes s'enrichir sur notre dos.

**La CGT appelle tous les salarié-es à réagir pour décider « tous ensemble » de ce que nous voulons faire.**

**Voici des revendications pour un avenir meilleur :**

⇒ une augmentation de nos salaires chaque 1<sup>er</sup> janvier indexé sur l'évolution du SMIC (1<sup>er</sup> janvier 2020 + 1,2 % à confirmer) ;

⇒ un talon minimum de 80 € brut pour toutes et tous (soit + 0,53 € brut de l'heure) ;

⇒ la mise en place d'une grille de salaires unique pour tous et toutes basée sur l'ancienneté pour un réel déroulement de carrière. Une augmentation générale des salaires pour combler les inégalités.

⇒ une répartition uniforme de la participation au bénéfice, juste pour tout le monde dans l'entreprise. Stop à la répartition au prorata de la rémunération perçue !

**La CGT continuera de se battre aux côtés des salarié-es pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.**